DU NORD-OUEST LYONNAIS

février 2001

Editorial

A l'heure où de nombreuses personnalités, de droite comme de gauche, se posent la question de l'utilité d'un Conseil Général et évoquent parfois sa suppression pure et simple, il nous paraît intéressant d'étudier son activité.

Nos moyens ne nous permettent pas de faire un audit des différents services ni de déterminer la qualité des services rendus. Nous nous sommes en revanche efforcés d'examiner l'information publiée par le Conseil Général, afin d'apprécier l'évolution de la situation financière sur 6 ans.

De 1994 à 1999, les dépenses par habitant ont augmenté de 12%, alors que le coût de la vie augmentait de 8%. Sur cette même période cependant, les impôts eux augmentaient de 44%. De plus l'avenir est sérieusement hypothéqué par une progression de la dette de 109%.

La part des dépenses improductives dans le total des dépenses s'accroit beaucoup trop chaque année.

La gestion du domaine public (locations, prêts,...) nous parait constituer une parfaite illustration de l'inefficacité du service public : ses recettes ont diminué de près d'un quart en 5 ans (elles ont chuté de 87 MF en 1994 à 68MF en 1999) pendant que le coût de leur recouvrement passait de 42 MF (48%) à 60 MF (88%). Un bel exemple de productivité en chute!

Aucune des 12 communes de la région Nord-Ouest de Lyon, dont nous avons examiné la gestion sur la même période, ne présente un résultat aussi négatif. Nous aimerions connaître les justifications de ces dérives!... et nous nous

tions de ces dérives!... et nous nous tenons à la disposition de ceux qui souhaitent se joindre à nous pour y voir plus clair!

Michel VERGNAUD

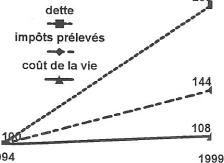
Le Conseil Général du Rhône : 1994-1999, la dérive financière

Nous avons examiné les éléments comptables disponibles, dans le but d'étudier l'utilisation de l'argent du contribuable, selon notre habitude.

Ce travail s'est avéré très différent de celui que nous avons réalisé pour les communes, car nous n'avons pas les moyens de comparer les conseils généraux entre eux. Nous avons donc choisi d'examiner l'évolution dans le temps, sur une période de 6 ans correspondant à une mandature.

Nous ne pouvons porter de jugement sur la situation de 1994. Nous pouvons en revanche nous pencher sur celle de 1999 par rapport à 1994, ce qui est illustré par le graphique ci-contre.

On y voit que l'inflation est maîtrisée en France (8% en 6 ans), mais que les impôts prélevés par le Conseil Général sur les contribuables (contributions directes et indirectes) ont considérablement augmenté (+44%) et que la dette a plus que doublé (+109%).



Cette dette est passée de 3 5431994 millions de F au 1er janvier 1994

(soit 2348 F par habitant) à 7 416 millions fin 1999 (soit 4697 F par habitant). Dans le même intervalle, la population est passée de 1 509 000 à 1 579 000 habitants).

Chaque année, la situation financière se dégrade : en 1999, il a encore été emprunté 1 milliard de F de plus (1 515 millions de F) que ce qui a été remboursé (501 MF).

Mais où passe donc tout cet argent prélevé sur les contribuables ou emprunté?

Il est d'abord utilisé pour faire face aux dépenses des services administratifs, qui ont augmenté de 58% depuis 1994. L'effectif du personnel a été majoré de 42% (1200 salariés de plus) pour un coût salarial en augmentation de 53%.

Le coût de l'aide sociale s'est accru de 20% et le coût du R.M.I. a triplé en 5 ans, malgré la reprise!

Les aides aux différentes collectivités publiques du département ont elles aussi augmenté de 20%, tandis que les investissements productifs ont baissé en valeur absolue.

Il est grave, à notre avis, que personne ne semble s'inquièter de cette évolution. Les décisions prises en l'an 2000 au Conseil Général du Rhône vont toujours dans le sens d'une création de dépenses supplémentaires, dont la nécessité reste à démontrer!

Faits divers du Conseil Général

- La seule observation de la Chambre Régionale des Comptes concerne l'organisation des transports scolaires et date de 1999. Il est reproché essentiellement l'absence d'analyse de coût par élève et par exploitant, l'absence de structure autonome compétente, et l'absence de convention avec l'association des transporteurs.
- Le département octroie chaque année des aides immobilières sous forme de prêts à des entreprises en développement. De 1994 à 1998, une moyenne de 66 millions de F d'aide a été accordée (dont près d'un tiers pour le seul canton de Thizy)... et les impayés à fin 1999 s'élevaient à 136 millions de F.
- La subvention au Grand Lyon pour le **périphérique Nord** a été de 960 millions de F en 1999 et de 256 millions en 2000.
- En 1999, les Nuits de Fourvière ont attiré 107 000 personnes et ont coûté plus de 10 millions de F.
- ❖ Une participation de 4 millions de F a été prise en 2000 dans le capital de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon, et a permis d'obtenir un siège au Conseil d'Administration!
- Un chèque de 48 812 F a été remis en 1998 au Payeur Général du département pour le remercier de ses conseils de l'année précédente.
- Un Conseil Général des Jeunes vient d'être créé. Il réunira un élève de 4ème par canton. Budget annuel : 1 million de F.
- *Les conseillers généraux du Rhône touchent une allocation mensuelle variant entre 17 500 F et 29 600 F. Ils cumulent les indemnités de leurs différents mandats, sans pouvoir dépasser 50 000 F net. En 2000, 5 conseillers du Rhône dépassaient ce plafond. Les indemnités supplémentaires ont été écrétées (et récupérées!), puis réparties entre 11 autres conseillers généraux.

La mission et l'organisation d'un Conseil Général

Le **département du Rhône** est composé désormais de 54 cantons, chacun doté d'un conseiller général. Tous les 3 ans, la moitié des cantons de France vote pour renouveler son conseil général. Les élections ont lieu au scrutin uninominal à deux tours et au suffrage universel direct. Est élu au 1er tour le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (minimum 25% des électeurs), au deuxième tour, il est élu à la majorité relative.

La compétence du conseil général s'exerce dans les domaines suivants :

- gestion du domaine départemental
- action sanitaire et sociale
- Section of the sectio
- enseignement (collèges, transports scolaires) action économique
- action culturelle

- ports de commerce

Le Conseil Général règle par ses délibérations les affaires du département. Les conseillers généraux se réunissent une fois par trimestre en assemblée plénière et participent aux commissions permanentes spécialisées. Ils élisent pour 3 ans le président et les vice-présidents. Ils votent le budget départemental.

Le Président du Conseil est le chef de l'exécutif. Il prépare et exécute les délibérations du conseil général. Il prépare le budget. Il gère le domaine départemental. Il est le chef des services de l'administration départementale.

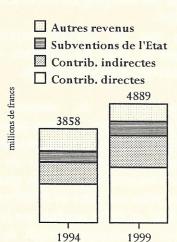
Le contrôle de son activité est exercé par le Préfet et par la Chambre Régionale des Comptes.

Les recettes du département

De 1994 à 1999, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 27% (inflation : 8% sur 6 ans). Elles comprennent :

- Les contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle), qui représentent plus de 40% de l'ensemble. Payées par les contribuables et les entreprises, elles ont augmenté de 44% en 5 ans.
- les contributions indirectes (vignette automobile, droits mutation,...), environ 25% de l'ensemble : ce sont elles qui augmentent le plus (45%)

 Autres revenus
- La participation de l'état (dotation générale de fonctionnement et dotation de décentralisation). Elle est de 12% du total et a augmenté de 31%.
- Les autres revenus, (contingents d'aide sociale versés par les communes, fruits de la gestion du patrimoine départemental : location des immeubles, entrées des musées, remboursement des prêts consentis,...) diminuent de 22% sur la période!



La fiscalité directe dans le département

Elle comprend pour le contribuable la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Ces deux taxes résultent du produit de la base d'imposition, à savoir la valeur locative cadastrale du logement, multipliée par le taux d'imposition.

Nous avons déjà parlé dans notre bulletin n^o1 des aberrations des valeurs locatives qui n'ont pas été réévaluées depuis 1970 pour les logements existant à l'époque et qui sont souvent surévaluées pour les nouvelles constructions : cette base a augmenté de 16% de 1994 à 1999.

Les taux, fixés par le Conseil Général, ont augmenté de 24% sur la même période.

Le produit de la taxe d'habitation pour le département a ainsi augmenté de 44% et celui de la taxe foncière de 51%.

Les dépenses

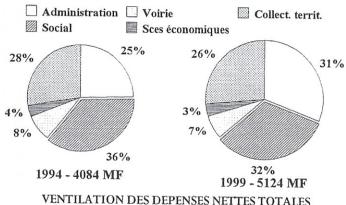
Le solde des dépenses «productives» (fonctionnement + investissement moins les recettes correspondantes et les remboursements d'emprunts) représentait 2600 F par habitant en 1999, soit un montant comparable à ce que les communes de la région dépensent (de l'ordre de 3 500 F)... mais les deux s'additionnent pour le contribuable! Ces dépenses ont augmenté de 25,5% en 5 ans contre une évolution du coût de la vie de 6,4%.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des dépenses par secteur en 1994 et en 1999. On relèvera que :

- l'administration, chargée du fonctionnement des relations publiques, de la justice, de la sécurité et de la police, des écoles, des sports et des beaux-arts, et de la gestion du patrimoine départemental, a augmenté de 58%. Sa part est passée du quart à près du tiers des dépenses totales.
- les services sociaux, qui englobent l'hygiène, l'aide sociale et le R.M.I. (avec toute l'administration correspondante), ont augmenté de 14%.
- la voirie a diminué de 2%.
- les services économiques, qui comprennent les services agricoles, commerciaux et industriels, ont augmenté de 23%.
- les subventions et participations aux travaux des communes et organismes dé-

organismes départementaux ont cru de 20%. Il ne s'agit là que 28 d'un transfert d'argent, pour aider financièrement 4% les collectivités.

La part des investissements dans ces chiffres a été réduite de 44% à 40%!



<u>La gestion du personnel</u>

Fin 1994, il y avait 2876 salariés, soit 1 employé pour 525 habitants. A fin 1999, il y en avait 4076, soit 42% de plus, c'est-à-dire 1 pour 387 habitants. Les missions du Conseil Général du Rhône se sont-elles accrues depuis 5 ans. Il ne le semble pas.

La masse salariale a suivi, augmentant de plus de la moitié (53%) en 5 ans. Elle est passée de 12,86% à 17,11% du montant total des frais de fonctionnement.

raîsse en même temps : ces postes sont supprimés, il est rare que la mission disparaîsse en même temps : ces postes sont immédiatement recréés, au même endroit, mais dotés d'un échelon supérieur ; ce sont donc des augmentations de salaire déguisées!

Quand une activité est supprimée, ce qui est le cas en 1998 avec la fermette du Parc Lacroix-Laval qui employait 4 personnes, «les agents sont réaffectés suivant leur choix» (selon les termes du rapport d'activité 1998). L'effectif du parc est ainsi passé la même année de 32 à 42 personnes pour des missions moindres.

Exemples de subventions du Conseil Général

- * 10,25 millions de F à l'Olympique Lyonnais en 1999 (7 seulement en 1998), dont 2,5 MF d'abonnements aux matchs. La répartition de ces derniers est faite par les conseillers généraux.
- ❖ 850 000 F à l'Union Amicale d'Entraide des Conseillers Généraux et Anciens Conseillers Généraux du Rhône, qui verse des retraites aux anciens conseillers généraux et qui est gérée par un service du Conseil Général.
- 1 100 000 F pour offrir chaque année des maillots au sigle du Conseil Général aux différentes équipes de jeunes sportifs de la région.
- *597 000 F au poste «Congrès et Manifestations diverses», qui recouvre toutes sortes de dons à des associations communales pour leur fonctionnement (Amicale de sapeurs-pompiers, comité des fêtes, club de scrabble,...)
- \$\ddot* 3 355 000 F de dotation cantonale 1999, manne distribuée
 (détail non publié!) par les
 conseillers généraux à leurs
 administrés (elle était de 2 226 000
 F en 1998!).
- * 75 000 F pour un orphelinat à Timisoara (Roumanie) et 255 000 F pour la décoration de l'église de St Jacques-des-Arrêts (sur le chemin de St Jacques de Compostelle) par le peintre Fusaro, ceci au titre de l'aide internationale.

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations! Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

Les subventions : opacité et dispersion

Nous pensions trouver le détail des subventions allouées dans le chapitre comptable correspondant, dont le compte administratif donne le total (282 millions de F). Or beaucoup d'entre elles, et non des moindres, n'y figurent pas. Sans logique apparente, elles sont noyées à l'intérieur du compte «Participations et prestations au bénéfice de tiers» (2 252 millions), dans les rubriques «autres contingents et participations diverses» ou «autres participations», sans aucun détail. Néanmoins, nous avons pu identifier quelques unes d'entre elles en 1999, en particulier celles de l'Opéra de Lyon (16,3 MF), de l'Olympique Lyonnais (10,25 MF), et du Conservatoire National de Région (8,9 MF). Nous en avons aussi trouvé un certain nombre dans la section «Investissements»!

La première évidence est que l'on est en présence de milliers de dons affectés pour la plupart à des associations communales. Il serait surprenant que le Conseil Général soit capable de valider la justification de ces demandes multiples!

Tiles concernent en effet des associations souvent déjà subventionnées par leurs propres municipalités, voire même par les fédérations sportives, qui sont, les unes et les autres, mieux placées pour apprécier les besoins.

En matière sportive, il existe ainsi pour 1999 une subvention du Conseil Général aux comités sportifs départementaux (1 299 KF), un fonds d'intervention en matière sportive (448 KF), et une opération jeu de maillots (1 100 KF à partager en 386 clubs). Alors pourquoi donner encore 2 500 KF de subventions à une centaine de clubs? Donnons plutôt cet argent aux fédérations sportives qui sauront mieux le répartir et économisons les ressources du Conseil Général!

Certaines de ces aides paraissent d'ailleurs étrangères à la mission première d'un conseil général. Il en est ainsi des subventions à certaines administrations, telles le Centre Régional de Documentation Pédagogique (750 000 F en 1999), qui dépend du Ministère de l'Education Nationale, et des aides au rayonnement de la recherche et de l'université lyonnaise (900 000 F), au fonds d'intervention pour l'enseignement supérieur et la recherche (297 000 F), à l'Institut des études cognitives du C.N.R.S. (950 000 F) ou à l'Institut européen de tribologie (1 500 000 F), etc...

Remettre en question la politique actuelle de subventions tous azimuts s'impose. Il appartient aux conseillers généraux de le faire, en bannissant toute notion de clientélisme!

N.B.: compte tenu de la complexité de cette tâche et de l'insuffisante disponibilité de nos bénévoles, nous ne pouvions examiner l'ensemble des subventions accordées. On trouvera cependant quelques exemples significatifs en page 3.

me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

Toutes les informations figurant dans ce bulletin sont issues des seuls documents publiés par le Conseil Général du Rhône, à savoir :

- les comptes administratifs de 1994 à 1999
- les rapports d'activité des services de 1994 à 1999
- les comptes-rendus des délibérations des séances du Conseil Général et de sa commission permanente.

Les tentatives de vérification de cohérence entre les chiffres publiés par le Conseil Général (plaquette «1999 - un budget pour le Rhône») et le compte administratif 1999 se sont avérées infructueuses. Pour des libellés identiques, la plupart des montants mentionnés ne correspondent pas!

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour fin mai, sera consacré à l'étude des comptes du Grand Lyon.

Il examinera, comme celui-ci, sa mission, l'évolution des recettes et des dépenses, de la fiscalité, des effectifs, de la dette, etc...

Le suivant sera consacré à l'étude du Conseil Régional.

Parallèlement nous avons commencé l'étude de l'attribution des aides sociales dans la région.

Aídez-nous!	<u>BULLETIN D'ADHESION 2001</u> à retourner à C.A.N.O.L B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87	10
NOM Prénom :	N° téléphone :	4C
Adresse :		
souhaite adhérer à C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) et joins un chèque de : F (adhésion minimum : 80 F - membre bienfaiteur : 250 F ou plus)		

☐ Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de